



MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

46/2014

**RÉNOVATION DE DEUX INSTALLATIONS DE LA PLACE DE JEUX POUR ENFANTS
DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT**

Municipale responsable : Mme Nathalie Sandoz

Rénovation de deux installations de la place de jeux pour enfants

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La place de jeux, située sur la parcelle 69 « A l'Oche » d'une surface de 2'458 m², léguée à la Société de développement de Chésereux par M. Pierre Broliet en 1965, a ensuite été transmise par donation à la commune de Chésereux en 2009. La Société de développement n'avait pas les ressources financières nécessaires au renouvellement et à la mise en conformité des installations.

En 2010, le Conseil communal a accepté le préavis 48/2010 pour le renouvellement de quatre jeux pour les tout-petits, ainsi que deux engins pour les plus grands.

Descriptif des travaux

Aujourd'hui, deux installations, qui n'avaient subi aucune réfection ni renouvellement en 2010, sont hors service et nécessitent d'être remplacée pour l'une et rénovée pour l'autre.

1. Le jeu de grimpe

La structure en bois est pourrie et nécessite le remplacement des quatre montants et des deux traverses en bois (évacuation et pose de nouvelles poutres avec socle en fer).

2. La tyrolienne

La structure en bois est pourrie et les câbles usés. Dès lors, elle nécessite un remplacement complet (évacuation et pose d'un nouveau jeu).

Les surfaces de sécurité doivent être ajustées et des copeaux ajoutés.

Coût des travaux

1. JEU DE GRIMPE

Réparation de l'installation en changeant quatre montants et deux traverses en bois. Déplacement du jeu et enlèvement des anciens socles.

• Fourniture de quatre montants avec base en galvanisé et de deux traverses en bois	CHF	1'200.00
• Main d'œuvre montage et déplacement	CHF	2'350.00
• Reprise de la surface de chutes, remplissage de copeaux	CHF	2'270.00
• Remise en état autour du jeu, après travaux	CHF	650.00
Total pour le jeu de grimpe (HT)	CHF	6'470.00

./.

Rénovation de deux installations de la place de jeux pour enfants

2. TYROLIENNE

Evacuation et mise en place d'une nouvelle tyrolienne.

• Démontage et évacuation	CHF	1'970.00
• Fourniture jeux	CHF	5'929.00
• Pose et main d'œuvre	CHF	2'350.00
• Fourniture de béton	CHF	1'180.00
• Creuse d'un sentier central et remplissage de copeaux, utilisation de la terre pour butte de départ.	CHF	1'950.00
• Remise en état autour du jeu, après travaux	CHF	<u>750.00</u>
Total pour la tyrolienne	CHF	14'129.00

TOTAL JEU DE GRIMPE ET TYROLIENNE	CHF	20'599.00
Divers et imprévus (5 %) (arrondi)	CHF	<u>1'030.00</u>
TOTAL HT	CHF	21'629.00
TVA 8 % (arrondi)	CHF	<u>1'731.00</u>
TOTAL TTC	CHF	23'360.00

Cet investissement sera amorti sur 10 ans.

Conclusion

En acceptant la donation faite par la Société de développement, la Municipalité s'est moralement engagée à conserver cette place en bon état d'utilisation. Ces deux jeux, qui sont hors service depuis quelques mois par mesure de sécurité, doivent être réparés de manière robuste et durable pour le plaisir des plus grands.

./.

Rénovation de deux installations de la place de jeux pour enfants

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 4 décembre 2014
- vu le préavis municipal 46/2014
- entendu les rapports des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de ces deux installations situées au sein de la place de jeux pour enfants,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 23'360.00 (vingt-trois mille trois cent soixante francs suisses) pour le financement de ces travaux,**
- **d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

C. Pierrehumbert



La Secrétaire

F. Monnaert-Chambaz

Annexe

Illustrations des deux installations